



RESUME EXECUTIF

RÉSILIENCE DES OSC, Y COMPRIS LES SYNDICATS, DANS UN CON-
TEXTE DE RÉTRÉCISSEMENT DES ESPACES CIVIQUES | ÉVALUA-
TION À MI-PARCOURS DU PROGRAMME CONJOINT WSM/CM-MC,
ACV-CSCI, BIS-MSI 2022-2026 SUR LE TRAVAIL DÉCENT ET LE DROIT À
LA PROTECTION SOCIALE

Introduction : Objectif, sujet et champ d'application

Cette évaluation à mi-parcours évalue l'impact du rétrécissement de l'espace civique sur le programme conjoint WSM/CM-MC, ACV-CSCi, BIS-MSI (2022-2026) concernant le travail décent et le droit à la protection sociale. L'étude privilégie l'apprentissage et la prise de décision conjointe entre les parties prenantes plutôt que la simple évaluation des résultats du programme. Elle examine la validité de la première hypothèse de la théorie du changement (TdC) dans des contextes sociopolitiques changeants. Les hypothèses de la TdC, qui ont fait l'objet de l'évaluation à mi-parcours, ont été définies comme suit :

- Hypothèse 1 : WSM-Niveaux continentaux et ACV-CSCi : La société civile joue un rôle clé dans la gouvernance inclusive et durable à travers d'un dialogue institutionnalisé (pour la société civile dans son ensemble, y compris les syndicats) et d'un dialogue social (pour les syndicats uniquement) avec les acteurs politiques et économiques concernés.
- Hypothèse 1 BIS-MSI : Les syndicats jouent un rôle clé dans la gouvernance inclusive et durable à travers du dialogue social.
- Hypothèse 1 - WSM - niveau belge : Les mouvements sociaux sont des agents du changement social. En les internationalisant et en les interconnectant, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, nous pouvons les renforcer afin qu'ils travaillent ensemble à la réalisation du travail décent et du droit à la protection sociale universelle pour tous.

L'évaluation porte sur 11 pays : Belgique, Pérou, République démocratique du Congo (RDC), Indonésie, Bénin, Brésil, Philippines, Niger, Burkina Faso, Burundi et Haïti. Elle examine si le rétrécissement de l'espace civique affecte la capacité du programme à atteindre ses objectifs et fournit des recommandations pour améliorer l'efficacité du programme à l'avenir en réponse aux défis émergents.

Pour cette évaluation à mi-parcours, les partenaires des onze pays de WSM, ACV-CSCi et BIS-MSI ont été principalement consultés à travers des entretiens et des discussions en groupes focalisés, en complément d'une recherche documentaire approfondie basée sur des données longitudinales d'indices et sur la littérature existante.

Questions d'évaluation

L'évaluation aborde onze questions clés. Elle examine dans quelle mesure et comment le rétrécissement de l'espace civique affecte le dialogue social et institutionnalisé et leur contribution à la réalisation du travail décent et de la protection sociale (QE1), et explore les stratégies que les syndicats et les mouvements sociaux - y compris les mutuelles de santé - ont utilisées pour répondre à ce rétrécissement de l'espace, en identifiant ce qui a fonctionné dans quels contextes et quel soutien est nécessaire (QE2). Elle examine également la manière dont les parcours de la théorie du changement (TdC) au niveau de la gouvernance et de l'internationalisation thématique peuvent être améliorés sur la base des résultats à mi-parcours (QE3). D'autres questions portent sur la manière dont l'internationalisation et l'interconnexion des mouvements sociaux contribuent au respect des droits dans les chaînes d'approvisionnement (QE4), et sur les facteurs et stratégies susceptibles de renforcer la gouvernance inclusive et de contrer le rétrécissement de l'espace en Belgique et sur d'autres continents (QE5). L'évaluation examine également comment les mouvements sociaux belges et continentaux peuvent collaborer pour réduire les impacts négatifs du rétrécissement de l'espace (QE6), et comment les mouvements sociaux en Belgique peuvent être renforcés pour réaliser le changement social, y compris comment les stratégies d'internationalisation et d'interconnexion peuvent être affinées (QE7). Elle évalue également les différentes manifestations du rétrécissement de l'espace dans les contextes mondiaux et leur impact sur la gouvernance inclusive et les droits des citoyens (QE8). Enfin, l'évaluation explore dans quelle mesure l'ancrage des stratégies d'intervention dans les politiques internationales protège les partenaires syndicaux du rétrécissement de l'espace (QE9), si ces stratégies permettent d'améliorer les conditions de travail (QE10), et comment le rétrécissement de l'espace rend certaines stratégies plus difficiles à mettre en œuvre, incitant les partenaires syndicaux à s'adapter pour poursuivre les objectifs du programme (QE11).

Cadre théorique

Le concept d'espace civique est exploré à deux niveaux : Le niveau 1 comprend les libertés fondamentales telles que le droit de s'associer, de se réunir pacifiquement et d'exprimer librement ses opinions, tandis que le niveau 2 couvre l'inclusion des politiques dans les processus de prise de décision et le mécanisme de dialogue social. L'espace civique est analysé à l'aide du modèle ANIME et du cadre de gouvernance tripolaire, en mettant l'accent sur le dialogue institutionnalisé. Tout en participant au dialogue institutionnalisé comme d'autres types d'OSC, les syndicats jouent également un rôle distinct, étant donné leur participation formelle au dialogue social dans le cadre des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ce cadre est essentiel pour comprendre comment l'environnement restrictif affecte le plaidoyer, la participation à la gouvernance, le dialogue social et l'engagement démocratique.

Méthodologie

L'évaluation a utilisé une approche mixte combinant une recherche documentaire approfondie et une collecte de données dans le pays et en ligne, structurée autour d'un cadre de triangulation pour garantir la profondeur et la fiabilité de l'analyse. La recherche documentaire comprenait une analyse approfondie des documents fournis par WSM, ACV-CSCi et BIS-MSI, complétée par des publications universitaires et de recherche pertinentes sur le rétrécissement de l'espace civique et ses implications pour les organisations de la société civile (OSC), y compris les syndicats. Ce matériel a été codé et analysé à l'aide d'Atlas.ti, un logiciel d'analyse de données qualitatives aligné sur la matrice d'évaluation. En outre, l'évaluation a intégré des données provenant de trois indices internationaux - V-Dem, ITUC Global Rights Index et CIVICUS Civic Space Monitor - offrant une vision longitudinale et globale des tendances démocratiques, des libertés civiles et des droits des travailleurs. Ces indices ont permis une évaluation objective et factuelle de l'état de l'espace civique dans les onze pays étudiés et ont été triangulés avec les résultats qualitatifs de 131 entretiens et discussions de groupe. La collecte des données a été réalisée par une combinaison d'entretiens locaux et en ligne, avec des consultants locaux engagés dans sept pays pour garantir la sensibilité au contexte, tandis que tous les autres entretiens ont été réalisés à distance. Les entretiens ont été menés entre mai 2024 et janvier 2025. Les entretiens ont suivi un guide prédéfini basé sur les questions d'évaluation et ont été analysés en utilisant le même processus de codage que l'examen des documents. La triangulation a été mise en œuvre entre les types de données et les chercheurs, chaque analyse de pays étant dirigée conjointement par un consultant local et un consultant international, dont les interprétations indépendantes ont été synthétisées pour garantir un rapport équilibré et tenant compte du contexte.

L'évaluation a reconnu certaines limites, notamment l'autocensure des répondants, un biais de sélection dû au recours à des personnes interrogées désignées par les partenaires, ainsi que des contraintes logistiques ayant affecté la collecte de données dans certains pays. Néanmoins, l'intégration de multiples sources de données et de perspectives d'analyse a permis une évaluation complète et crédible de l'impact de la réduction de l'espace civique sur la capacité des OSC et des syndicats à promouvoir le travail décent et la protection sociale.

Constats sur le rétrécissement des espaces civiques : Indices

L'analyse des trois indices internationaux - V-Dem, CIVICUS Civic Space Monitor et ITUC Global Rights Index - révèle une tendance cohérente et préoccupante de rétrécissement de l'espace civique dans les onze pays examinés, marqué par l'érosion des libertés démocratiques, des restrictions croissantes sur les organisations de la société civile (OSC), y compris les syndicats, et des violations généralisées des droits des travailleurs. Les données du V-Dem, analysées à partir d'indicateurs de haut, moyen et bas niveau, mettent en évidence une tendance à long terme de recul démocratique et d'affaiblissement de l'espace civique, en particulier dans les pays dont les systèmes démocratiques sont fragiles ou récemment mis en place. Dans les démocraties plus consolidées, les données reflètent un déclin notable lié à une polarisation politique croissante. Les indicateurs V-Dem de niveau intermédiaire et inférieur révèlent des déclins spécifiques et marqués dans des domaines clés tels que l'État de droit, la liberté d'expression, la participation de la société civile et l'accès à une information indépendante, tout en démontrant également un manque

persistant de consultation institutionnalisée avec les OSC. L'Observatoire de CIVICUS corrobore ces résultats, classant la majorité des pays dans les catégories "Obstrué" ou "Réprimé", et soulignant l'escalade de la répression, de l'intimidation et de la violence à l'encontre des acteurs de la société civile. De même, l'indice mondial des droits de la CSI souligne les violations systémiques et graves des droits du travail, y compris les obstacles juridiques à la syndicalisation et au dialogue social. La convergence de ces indices montre que les restrictions des droits civiques et du travail s'inscrivent dans des trajectoires autoritaires plus larges, souvent exacerbées par l'instabilité économique et politique, les contraintes juridiques et administratives et la répression ciblée des militants.

Conclusions basées sur les partenaires et les parties prenantes

Les parties prenantes rapportent que la réduction de l'espace civique a conduit à une diminution de l'influence des OSC, y compris des syndicats, dans l'élaboration des politiques. De nombreuses organisations peinent à engager un dialogue avec les gouvernements, confrontées à des obstacles bureaucratiques, à des limitations de financement, voire à la répression et à la violence. Dans plusieurs pays, les gouvernements justifient ces restrictions par des raisons de sécurité, ce qui limite efficacement le dialogue social et l'engagement institutionnalisé.

Dans de nombreux pays, les syndicats se disent confrontés à des politiques antisyndicales systémiques et à des obstacles juridiques qui les empêchent de mobiliser efficacement les travailleurs. Les représailles des employeurs, le harcèlement juridique et même les menaces physiques à l'encontre des dirigeants et des militants syndicaux sont de plus en plus fréquents. Dans certains contextes, des institutions contrôlées par l'État affaiblissent les activités des syndicats indépendants en créant des syndicats rivaux davantage alignés sur les intérêts du gouvernement.

Les OSC sont également confrontées à un large éventail de contraintes, notamment l'exclusion des processus de consultation, les restrictions sur les financements étrangers et les barrières administratives qui les empêchent de fonctionner librement. Dans de nombreux cas, la répression va au-delà des mécanismes juridiques et inclut la stigmatisation publique, la surveillance et l'intimidation policière, en particulier dans les régimes à tendance autoritaire. En outre, le rétrécissement de l'espace civique a conduit dans certains cas à l'autocensure, les organisations craignant les représailles du gouvernement. De nombreuses OSC, y compris des syndicats, déclarent hésiter à s'exprimer contre les politiques gouvernementales en raison des menaces de radiation, de harcèlement et de violence qui pèsent sur elles.

Stratégies et réponses des OSC, y compris des syndicats

Les OSC, y compris les syndicats, ont réagi au rétrécissement de l'espace civique par un mélange de stratégies défensives et adaptatives. L'une des principales approches a consisté à renforcer la gouvernance interne et les efforts de développement des capacités, comme on l'a vu dans presque tous les pays étudiés. Cela inclut la formation des dirigeants et des militants syndicaux à la négociation, au plaidoyer et à la connaissance du droit pour naviguer dans des environnements réglementaires de plus en plus complexes.

La formation d'alliances aux niveaux national et international a constitué une autre réponse essentielle. En s'appuyant sur les cadres internationaux du travail et des droits de l'homme, ces organisations ont pu remettre en cause les politiques répressives et gagner la solidarité du mouvement ouvrier mondial. Les approches décentralisées, en complément du travail effectué au niveau national, ont également gagné du terrain.

Le plaidoyer numérique et les canaux médiatiques alternatifs sont devenus des outils essentiels face au rétrécissement de l'espace civique. De nombreuses organisations ont déplacé leurs efforts de plaidoyer en ligne, en utilisant les médias sociaux, les plateformes de communication cryptées et les organes de presse numériques indépendants pour contourner les récits contrôlés par l'État.

Le plaidoyer juridique reste une stratégie clé pour certains syndicats et autres OSC. Cette approche juridique s'est avérée efficace pour maintenir la pression sur les gouvernements afin qu'ils respectent leurs engagements en matière de normes de travail et de droits de l'homme.

Malgré ces efforts, d'importants défis restent à relever. De nombreuses organisations opèrent sous une répression sévère et doivent s'adapter en permanence à de nouvelles formes de contrôle gouvernemental. Le soutien durable, tant financier qu'institutionnel, de la communauté internationale est essentiel pour permettre à ces organisations de poursuivre leur travail dans des environnements de plus en plus hostiles. Et comme nous le démontrons (voir ci-dessous), elles continuent de faire la différence et d'avoir un impact sur l'amélioration des droits sociaux et du travail, même dans ce contexte difficile. Un soutien externe durable à ces pays, tel que les programmes menés par WSM/CM-MC, ACV-CSCi et BIS-MSI, est essentiel pour garantir la protection des droits, le dialogue social et d'autres formes de dialogue institutionnalisé dans des environnements de plus en plus restrictifs. Il est donc essentiel de continuer à travailler avec des partenaires dans ces pays pour contrebalancer le contexte restrictif.

Malgré le rétrécissement de l'espace civique, les OSC, y compris les syndicats, obtiennent encore des résultats importants

Malgré un contexte mondial difficile, le programme a contribué avec succès à l'amélioration des droits des travailleurs et de la protection sociale dans plusieurs pays. Les organisations de la société civile (OSC), y compris les syndicats, ont reconnu les contraintes, mais ont également salué la résilience et la capacité d'adaptation des organisations partenaires face à la réduction de l'espace civique.

Parmi les principales réalisations :

- Bénin (WSM) : Des alliances renforcées avec la société civile, des stratégies de plaidoyer discrètes et une formation juridique ont permis aux syndicats d'influencer les politiques malgré les restrictions.
- Brésil (ACV-CSCi) : La loi sur l'égalité salariale de 2023, portée par un plaidoyer syndical soutenu, impose la transparence des salaires et des mesures correctives pour remédier aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.
- Burkina Faso (BIS-MSI) : Augmentation de 46,58 % du salaire minimum, amélioration des barèmes salariaux sectoriels et renforcement de la couverture sociale des travailleurs informels.
- Burundi (BIS-MSI) : Des négociations fructueuses ont abouti à des contrats de travail pour tous les travailleurs et à un engagement en faveur d'un régime d'assurance maladie universel dans un délai de trois ans.
- Indonésie (WSM) : les réseaux de la société civile ont joué un rôle clé dans la défense des droits du travail, notamment en insistant sur la protection juridique des travailleurs domestiques et l'intégration des politiques de protection sociale.
- Philippines (ACV-CSCi) : Ratification de la Convention C190 de l'OIT contre la violence au travail, faisant des Philippines le premier pays asiatique à le faire, ce qui permet de renforcer les protections contre la violence fondée sur le genre.
- RD Congo (WSM) : les partenaires et les réseaux de la société civile ont plaidé avec succès en faveur de lois sur la protection des personnes âgées, réduisant les coûts administratifs de la sécurité sociale et mobilisant des groupes religieux et de la société civile pour influencer la politique.
- RD Congo (ACV-CSCi) : En juillet 2022, une avancée majeure a été réalisée en RDC lorsqu'un décret présidentiel a accordé aux fonctionnaires - y compris les policiers, les militaires, les magistrats et les enseignants - l'accès aux prestations de retraite par l'intermédiaire de la CNSAP. En conséquence, 65000 agents publics ont depuis pris leur retraite avec accès aux pensions, mettant fin au système précédent dans lequel de nombreux agents étaient contraints de travailler au-delà de 65 ans sans bénéficier de prestations.

Recommandations

Recommandation 1 : Les organisations de la société civile (OSC), y compris les syndicats, qui contribuent à la gouvernance démocratique, représentent les seules structures capables d'offrir un contrepoids aux tendances autoritaires et à la réduction de l'espace civique. Comme l'a montré l'évaluation, elles ont su développer des stratégies leur permettant d'atteindre leurs objectifs malgré les contraintes. Il est donc essentiel de maintenir le soutien international à travers des partenariats et des programmes avec les OSC, y compris les syndicats.

Recommandation 2 : L'une des stratégies des OSC, y compris des syndicats, a été de continuer à renforcer leurs capacités internes, leur gouvernance et leur solidité organisationnelle. Il est donc important de poursuivre (et même d'élargir) les programmes qui soutiennent le renforcement des capacités et de l'organisation.

Recommandation 3 : Continuer à renforcer les coalitions stratégiques (internationales) et les partenariats (internationaux)

- Poursuivre le soutien aux partenariats avec les acteurs clés dans les pays partenaires afin de renforcer leur légitimité, leur pouvoir de négociation et d'accroître leur visibilité au niveau international. Les partenariats internationaux peuvent protéger les OSC, y compris les syndicats, ainsi que leurs dirigeants et activistes, contre l'isolement ou l'abandon lorsqu'ils sont réprimés ou attaqués par les gouvernements ou les employeurs.
- Poursuivre et renforcer la coopération avec la CSI, y compris la TUDCN et les organisations régionales de la CSI.
- Importance d'utiliser les instruments juridiques de l'OIT pour continuer à faire pression sur les gouvernements afin qu'ils respectent les droits du travail (conventions de l'OIT, commission de l'application des normes de la CIT, etc.)
- Continuer à soutenir et à renforcer les réseaux INSP!R

Recommandation 4 : Le rétrécissement de l'espace civique (niveau 1) pourrait être considéré comme un risque important pour la mise en œuvre du programme. Les risques et la gestion des risques (stratégies), pour chacun des pays partenaires et des partenaires, devraient être un point d'attention clé dans le cycle complet du programme.

Recommandation 5 : Renforcer les approches décentralisées et locales pour promouvoir le dialogue social et institutionnalisé et continuer à travailler au niveau national (approche à deux niveaux)

- Promouvoir l'engagement des organisations au niveau local pour favoriser le dialogue social / institutionnalisé où les gouvernements locaux sont plus ouverts à la discussion.
- Soutenir le renforcement des capacités des dirigeants locaux par la décentralisation de la formation, en leur donnant les moyens de s'engager auprès des communautés locales, des entreprises ou des organismes gouvernementaux.
- Développer des stratégies de plaidoyer spécifiques au contexte, en promouvant l'engagement direct avec les employeurs locaux pour des accords sectoriels.

Recommandation 6 : Renforcer la production de recherches pour un plaidoyer fondé sur des données probantes

- Encourager la collaboration avec les universités et les instituts de recherche du Sud et du Nord afin de produire des preuves et des données sensibles au genre pour le dialogue social et d'autres formes de dialogue institutionnalisé et d'influence sur les politiques.
- Encourager et soutenir la production et la diffusion d'études techniques innovantes et inédites pour soutenir les efforts de négociation (dialogue social) et de plaidoyer.
- Soutenir la collecte de données pour élaborer des enquêtes et des questionnaires, en particulier dans les pays où l'accès aux données est difficile ou les données ne sont pas fiables.

Recommandation 7 : Renforcer les stratégies numériques et médiatiques en matière de plaidoyer

- Examiner la stratégie des plateformes numériques (par exemple, Google Workspace, Microsoft Environment) dans chaque pays participant au programme/à l'intervention, afin de l'adapter aux contextes nationaux, dans le but d'accroître la sensibilisation du public et le soutien aux OSC, y compris les syndicats. Examiner, par partenaire et par pays, s'il est nécessaire de sécuriser les données et les communications afin de les protéger de la surveillance gouvernementale et de la surveillance des acteurs privés (par exemple, proton.me et Threema).
- Soutenir les partenaires pour développer des initiatives médiatiques d'économie sociale et solidaire et des partenariats médiatiques pour contrer la désinformation et les "fake news", combattre cette pratique et contribuer à accroître la transparence des institutions.

Recommandation 8 : Renforcer le rôle des OSC, y compris des syndicats, dans la mise en œuvre et le suivi des politiques

- Soutenir l'utilisation de méthodologies fondées sur des données pour la réalisation d'audits sociaux et le suivi des engagements en matière de gouvernance.
- Soutenir l'élaboration de tableaux de bord de suivi des politiques afin de garantir la responsabilité du gouvernement en matière de mise en œuvre et de suivi des politiques.

- Continuer à soutenir les OSC, y compris les syndicats, dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des cadres relatifs aux droits du travail, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables (les femmes et les jeunes, par exemple).

Recommandation 9 : Poursuivre et approfondir l'approche HRDD/CSDDD en Belgique et sur les autres continents, et envisager son utilisation comme modèle d'internationalisation pour soutenir le rôle des OSC et des syndicats

- Poursuivre le plaidoyer pour une mise en œuvre rigoureuse de la diligence raisonnable en matière de droits humains (HRDD) et de la directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de durabilité (CSDDD) aux niveaux belge et européen.
- Renforcer les capacités sur les questions de HRDD/CSDDD en Belgique et auprès de l'ensemble des parties prenantes (y compris les OSC et les syndicats) au niveau continental.
- Encourager les liens et les réseaux (internationaux) entre les parties prenantes impliquées dans les chaînes de valeur mondiale.

Conclusions.

Les rapports d'évaluation montrent que les restrictions persistantes aux libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression ont un impact sérieux sur les activités opérationnelles des OSC, y compris les syndicats. Ces restrictions prennent diverses formes, notamment des barrières administratives, des obstacles juridiques et le harcèlement des syndicats et des acteurs de la société civile. Si ces obstacles limitent le dialogue social et le dialogue institutionnalisé, ils incitent également les organisations à développer des stratégies d'adaptation. De nombreux partenaires ont recours à des négociations au niveau communautaire, à des plateformes numériques pour poursuivre leurs efforts de formation et à des alliances avec des fédérations/réseaux internationaux afin de faire face à l'intransigeance au niveau national. Néanmoins, le rétrécissement de l'espace civique reste un défi profond qui nécessite des réflexions et des stratégies spécifiques pour atteindre l'objectif commun d'une gouvernance inclusive et fondée sur les droits (voir hypothèses).

En examinant l'éventail des stratégies et des défis observés dans les pays partenaires, il devient évident que l'hypothèse¹ de la théorie du changement, qui met l'accent sur le rôle important de la société civile, y compris des syndicats, est toujours valable et devient même de plus en plus pertinente. Les OSC, y compris les syndicats, ont trouvé des stratégies pour faire face au contexte et atteindre certains de leurs objectifs, comme l'illustrent les exemples de réussite. En outre, les OSC, y compris les syndicats, gagnent de plus en plus en importance en tant que contre-pouvoirs face aux gouvernements et aux entreprises. La réduction de l'espace civique et la menace qu'elle représente au niveau collectif pour les OSC, y compris les syndicats, et les dirigeants des OSC et des syndicats seraient mieux cartographiées par les pays et les partenaires, avec des stratégies d'atténuation associées (*voir la recommandation 4*).

Le rétrécissement de l'espace civique dans tous les pays étudiés (y compris les États fragiles) et l'importance des OSC, y compris des syndicats, pour défendre les droits sociaux et du travail au sein de cet espace civique rétréci permettent aux évaluateurs de conclure qu'un soutien continu du programme pour le travail décent à ces pays partenaires et à ces partenaires est nécessaire. L'abandon des partenaires entraînerait un recul considérable de la capacité organisationnelle et, par conséquent, des droits sociaux et du travail. (*voir recommandation 1*)

Une stratégie d'impulsion connexe consiste à renforcer les cadres locaux (en plus des cadres nationaux) qui perdurent souvent en période de polarisation nationale, une idée reflétée dans la *recommandation 5*, qui souligne la valeur des approches décentralisées. L'intégration d'un plaidoyer fondé sur des données probantes dans ce travail, comme le préconise la *recommandation 6*, peut aider les organisations à générer des données solides qui contribuent à une compréhension plus approfondie et adaptée au contexte des questions liées aux droits des travailleurs et à la protection sociale. La coopération internationale et nationale (y compris les réseaux tels que la CSI et l'INSPIR, et d'autres alliances) devrait être poursuivie afin de stimuler l'apprentissage mutuel, la mobilisation nationale et mondiale et la protection - une priorité décrite dans la *recommandation 3* - de sorte que les organisations ayant un accès limité aux ressources institutionnelles trouvent le soutien dont elles ont besoin pour affronter ou contourner les obstacles gouvernementaux.

L'une des stratégies les plus importantes signalées par les OSC, y compris les syndicats, a été de continuer à renforcer leurs capacités internes, leur gouvernance et leur force organisationnelle. Le renforcement des capacités a été considéré comme essentiel pour former les membres et les dirigeants dans le contexte d'un espace civique qui se rétrécit, afin de continuer à plaider pour l'amélioration des droits sociaux et des droits du travail. Le soutien au renforcement des capacités étant l'un des principaux atouts de BIS-MSI, WSM et ACV-CSCi, les évaluateurs recommandent que ce soutien soit poursuivi et même étendu si possible (*voir recommandation 2*).

¹ WSM -continent & ACV-CSCi : "La société civile joue un rôle clé dans la gouvernance inclusive et durable par le biais d'un dialogue institutionnalisé (pour la société civile) et d'un dialogue social (pour les syndicats) avec les acteurs politiques et économiques concernés". BIS-MSI : "Les syndicats jouent un rôle clé dans la gouvernance inclusive et durable par le biais d'un dialogue social". WSM - niveau belge : "Les mouvements sociaux sont des agents de changement social. En les internationalisant et en les interconnectant, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, nous pouvons les renforcer afin qu'ils travaillent ensemble à la réalisation du travail décent et du droit à la protection sociale universelle pour tous".

Le maintien de ces initiatives nécessite, entre autres, une réflexion innovante sur les médias numériques et les formes modernes de communication. En renforçant les stratégies de sensibilisation, la société civile et les syndicats peuvent entrer en contact avec leurs membres, coordonner des actions et mobiliser des publics plus larges dans des contextes où les contacts directs sont limités. Cette composante s'aligne sur la *recommandation 7*, qui appelle à des stratégies numériques et médiatiques plus robustes, capables de résister même lorsque les gouvernements ou les entreprises imposent des contraintes technologiques, bloquent les ressources ou exercent une surveillance.

Dans les contextes nationaux, des gains substantiels sont encore possibles. Les OSC, y compris les syndicats, peuvent mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre et le suivi. Ces fonctions de suivi devraient être fondées sur des données. Le renforcement de leur centralité correspond à la *recommandation 8*, soulignant que les résultats politiques dépendent de mesures de suivi rigoureuses qui garantissent une véritable adhésion aux accords.

Une autre dimension tout aussi essentielle dans les efforts visant à atténuer la réduction de l'espace civique concerne le développement continu de la diligence raisonnable en matière de droits humains (HRDD) et de la directive européenne sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (CSDDD). De nombreux acteurs reconnaissent que les chaînes d'approvisionnement mondiales exercent souvent une influence disproportionnée sur les structures économiques et les politiques du travail dans un pays donné. La *recommandation 9* soutient cette orientation stratégique en soulignant que les cadres internationaux, lorsqu'ils sont effectivement appliqués et contrôlés, peuvent protéger le travail des OSC, des syndicats, ainsi que de leurs dirigeants et militants locaux. Ces instruments rendent plus difficile pour les gouvernements ou les employeurs d'ignorer ou de cibler les organisations nationales, car ils élèvent les normes juridiques et éthiques pour les acteurs privés comme pour les institutions publiques. Ils augmentent également la pression internationale, incitant les entreprises mondiales à veiller au respect des principes du travail décent dans l'ensemble de leurs filiales et chez leurs fournisseurs.

Enfin, un autre résultat important de cette évaluation est que les OSC, y compris les syndicats, ont continué à obtenir des résultats importants pour améliorer les droits du travail et les droits sociaux, entre autres, grâce à leurs stratégies adaptées et au soutien de WSM, BIS-MSI et ACV-CSCi.